



## Résolution du Conseil national fédéral de la FEETS-FO des 11 et 12 septembre 2018

Le Conseil National Fédéral (CNF) de la FEETS-FO réuni à Paris les 11 et 12 septembre 2018 s'inscrit pleinement dans les résolutions du 11ème Congrès de la FEETS-FO de janvier 2017 et du congrès de la cgt FO d'avril 2018.

### ***Pour la Défense du service public et contre les privatisations***

Le CNF s'oppose au projet du gouvernement Action Publique 2022, nouvel avatar de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), de la MAP (Modernisation de l'Action Publique), et de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances), qui vise à démanteler et abandonner les services publics, à rompre l'égalité de traitement du citoyen, et à servir de support à des suppressions sans précédents d'emplois publics.

Le CNF dénonce les conflits d'intérêts au plus haut sommet de l'Etat et l'influence des lobbies de toutes sortes qui remettent en cause l'intérêt général pour des intérêts particuliers.

Le CNF combat toutes les privatisations en cours comme celle d'Aéroport de Paris ou en projet comme la création de l'établissement public route de France. Le CNF dénonce l'absence de stratégie et la faiblesse des investissements dans nos infrastructures portuaires, exposées à une concurrence européenne, notamment dans le contexte du brexit. Le CNF apporte son soutien aux cheminots qui continuent à combattre la suppression de leur statut, première étape d'une privatisation.

### ***Pour une juste redistribution des richesses***

Le CNF dénonce la politique économique conduite qui consiste à prendre aux plus pauvres: augmentation de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) pour les retraités, baisse des APL (Allocation personnalisée au logement), désindexation des pensions, stigmatisation et sanctions des demandeurs d'emplois.

Le CNF fustige la vision actuellement en marche d'un « pognon de dingue » dépensé inutilement ou encore que « si l'on veut partager un gâteau, il faut qu'il y ait un gâteau ». Pour le CNF, les richesses existent et doivent être redistribuées plutôt que d'être accaparées par une minorité.

Le CNF soutient les syndicats Force Ouvrière, notamment ceux d'Air France, qui combattent pour une répartition des richesses vers les salariés et non pas pour les actionnaires ou le Président-Directeur Général.

### ***Contre le démantèlement de notre modèle social républicain***

Le CNF considère que notre modèle social républicain est directement remis en cause par la « déprotection » des salariés planifiée dans les dernières lois et projets de loi: ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique), PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), liberté pour choisir son avenir professionnel.

Le CNF considère que les droits collectifs sont les garants d'une réelle protection des salariés et en conséquence défend les statuts nationaux dans la fonction publique protecteur face à la contractualisation. Le CNF considère que l'individualisation constitue une réduction de droits comme le montre la création du compte personnel de formation (CPF) et à présent sa monétisation. Ces différents comptes individuels rattachés à la personne et peut-être demain la mise en place d'un tableau de bord pour les demandeurs d'emplois, recréent le livret ouvrier.

Le CNF dénonce la suppression des cotisations qui dépossèdent les salariés d'une partie de leur salaire différé. Le CNF s'oppose à la transformation prévue en 2019 du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) en baisses de cotisations patronales pour l'assurance chômage et les retraites complémentaires, pour les salaires au SMIC. Il s'agit de cadeaux aux entreprises payés par les salariés sur le salaire différé.

Le CNF combattra tout cadrage de négociation sur l'assurance chômage qui consistera à réduire les droits existants des salariés.

Le CNF s'indigne des propos du chef de gouvernement qui assimile la hausse des indemnités journalières de sécurité sociale à une journée de congé offerte. Le CNF considère que l'allongement des carrières imposé par les réformes des retraites successives, l'augmentation de la pénibilité et des risques psychosociaux sont à l'origine de cette augmentation.

Le CNF s'oppose à l'étatisation de la sécurité sociale et la privatisation du « petit risque ». La sécurité sociale se réduirait simplement à l'assistance aux plus démunis.

Le CNF rappelle son attachement indéfectible à la sécurité sociale issue du programme du Conseil National de la Résistance « Les Jours heureux ». Aujourd'hui, au contraire, la sécurité sociale devrait être renforcée avec les nouveaux risques comme la « dépendance ». En conséquence, le CNF s'oppose à toute déconstitutionalisation de la Sécurité Sociale.

### ***Ne touchez pas à nos retraites !***

Le CNF dénonce la conduite d'une nouvelle réforme des retraites par consultations numériques pour contourner les interlocuteurs sociaux.

Le CNF s'oppose à la propagande des « nouveaux chiens de gardes » sur une prétendue trop folle complexité du système de retraite, d'une iniquité entre individus, d'une inadaptation au nouveau monde. Cette propagande a pour seul objectif la promotion d'un système de comptes notionnels de retraite.

Le CNF considère qu'un tel système de retraite a pour seul but la remise en cause du système par répartition, pour les salariés du secteur privé, et du système de pension, pour les fonctionnaires. De même, avec un système de points, à l'image des retraites complémentaires, le taux de rendement et donc les retraites des salariés pourront baisser plutôt que de chercher des ressources supplémentaires.

Le CNF dénonce toute remise en cause des régimes spéciaux de retraite (notamment complémentaires) dans une logique de nivellation par le bas.

Le CNF s'engage résolument dans la lutte contre cette réforme des retraites.

### ***La défense de l'organisation syndicale pour défendre les droits des salariés***

Le CNF constate que les ordonnances Macron-Pénicaud ont dès à présent des conséquences sur les droits des salariés et sur l'organisation syndicale : fusion de branches professionnelles, disparition d'institutions représentatives du personnels et donc de moyens syndicaux, diminution du droit syndical dans les entreprises.

Le CNF dénonce la même logique en cours dans le secteur public avec la diminution imposée du nombre de représentants, la fusion planifiée des comités techniques et CHSCT et la disparition des compétences des Commissions administratives paritaires.

Le CNF considère que l'organisation syndicale est indispensable en tant que contrepoids pour un fonctionnement démocratique. Face aux attaques actuellement subies, le CNF appelle à la solidarité des travailleurs par-delà les secteurs, qu'ils soient du public comme du privé, pour combattre toutes ces contre-réformes.

Le CNF considère que le rapport de force permet de réussir à gagner des droits supplémentaires comme l'a montré la grève des personnels navigants chez Ryanair, soutenue par nos fédérations syndicales européennes.

### ***Le CNF appelle les militants à se mobiliser en vue des prochaines échéances parmi lesquelles les élections de la Fonction publique le 6 décembre 2018.***

*Le CNF appelle les salariés à rejoindre et à adhérer aux syndicats et aux sections syndicales de la FEETS-FO et à renforcer ainsi l'action syndicale libre et indépendante de la cgt-Force Ouvrière.*

*Le CNF appelle les syndicats de la FEETS-FO à tout mettre en œuvre, dans l'unité la plus large pour préparer la grève interprofessionnelle du 9 octobre 2018, le CNF appelle les salariés à la grève le 9 octobre 2018 dans les secteurs d'activité de l'Equipment, de l'Environnement, des Transports et des Services.*

Adoptée à l'unanimité